

Envoi par courriel

Québec, le 12 septembre 2007

M^{me} Ruth Lamontagne, chargée de projet
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'amélioration du réseau routier à Vaudreuil-Dorion

Madame,

En se référant aux documents PR5.1, annexe 6, p. 17, au DA2, annexe 1, p. 5 ainsi qu'au DQ16.1, comment expliqueriez-vous le fait que les émissions annuelles en tonnes pour l'année 2021 des particules PM₁₀ sont inférieures à celles des PM_{2,5} alors que leur concentration est plus élevée ?

De même, expliquez le fait qu'une forte augmentation du tonnage des PM_{2,5}, entre 2006 et 2021, s'accompagne d'une réduction des concentrations ambiantes.

Une réponse rapide serait appréciée, compte tenu de l'échéancier des travaux de la commission.

Nous vous remercions à l'avance pour votre collaboration et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission